

GESTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS

En raison de leur spécificité et de leur complexité, certains déchets industriels doivent rejoindre des filières de traitement spécialisées. Parmi les différents traitements qui peuvent leur être appliqués, la valorisation est recherchée pour des raisons environnementales mais aussi économiques.

Les données proviennent des résultats de l'Enquête intégrée environnement¹ couvrant un échantillon constant non représentatif de 138 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie. Certains établissements du secteur tertiaire ont également été interrogés compte tenu de la nature industrielle de leurs activités.

La quasi-totalité des déchets est valorisée

Selon l'enquête, le taux de valorisation des déchets industriels (DI) était estimé en moyenne à 92% sur la période 1995-2013. Ces déchets étaient essentiellement valorisés pour leur contenu en matières, principalement non métalliques (essentiellement des déchets végétaux et des résidus d'opérations thermiques). Les déchets classés non dangereux et dangereux étaient valorisés respectivement à 91,8% et 82,6%.

Des performances différentes selon les secteurs

En 2013, près des ¾ des déchets valorisés ont été traités par les sous-secteurs de la métallurgie, des minéraux non métalliques et de l'alimentaire, principaux sous-secteurs générateurs de DI. L'analyse menée au sein de chaque sous-secteur a mis en évidence que l'industrie extractive, la métallurgie, l'alimentaire, la transformation du bois et les minéraux non mé-

talliques présentaient les taux de valorisation les plus élevés (>95%). En ce qui concerne les déchets non valorisés, les industriels ont eu souvent recours à la mise en centre d'enfouissement technique (CET), excepté pour les déchets issus de l'industrie extractive (terres de découverte principalement), généralement remis en place sur le site même d'extraction.

Principaux déterminants du taux de valorisation

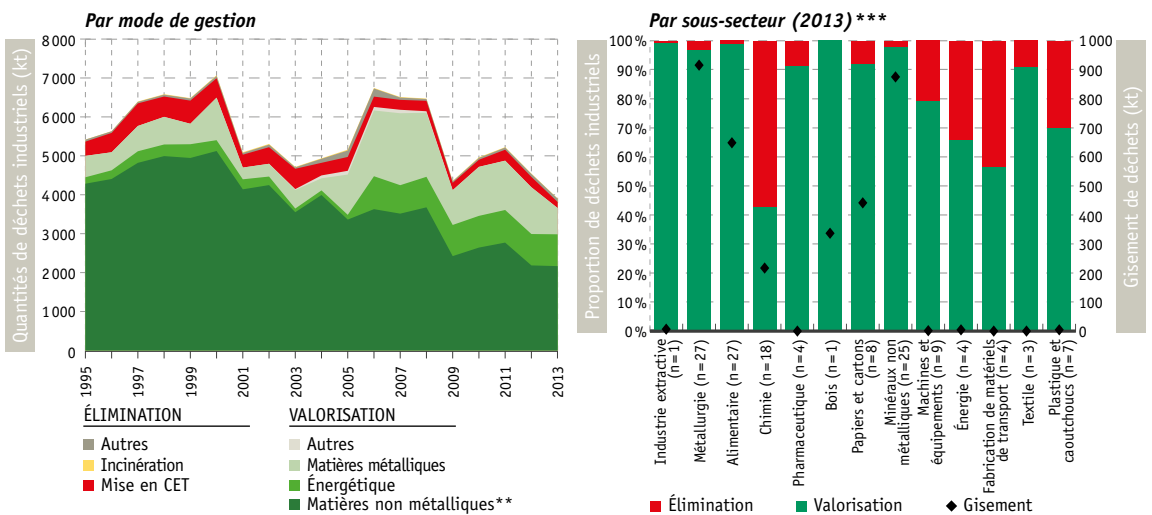
Le taux moyen de valorisation des DI est important, mais reste néanmoins tributaire de l'existence de tonnages suffisants de déchets homogènes, de l'organisation d'un tri à la source, de la connaissance des caractéristiques physico-chimiques des déchets, de la présence de filières de valorisation adéquates et de la valeur économique des déchets.

De nouveaux objectifs

Le prochain Plan wallon des déchets-ressources² prévoit notamment de fixer un cadre juridique pour accorder le statut de produit à des déchets qui peuvent être utilisés comme ressources/matières premières dans l'industrie, d'augmenter le tri des emballages industriels et d'interdire la mise en CET des DI pouvant être valorisés énergétiquement.

¹ ICEDD, 2016a | ² PWD-R: prise d'acte du Gouvernement wallon du 16/06/2016

Fig. DÉCHETS 5-1 Gestion des déchets industriels en Wallonie*



* Données non extrapolées collectées auprès d'un échantillon constant de 138 établissements issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie

** Valorisation minérale, organique...

*** Il s'agit des déchets générés en interne par le secteur concerné et des déchets reçus (déchets provenant d'autres secteurs et traités par le secteur concerné)

n=nombre d'établissements